

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

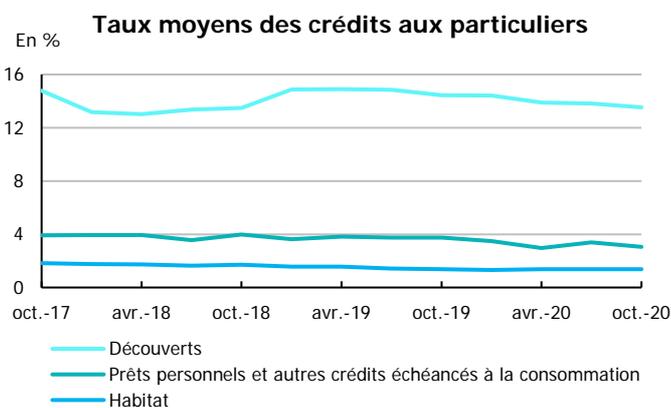
Mars 2021

TAUX DES CRÉDITS AUX PARTICULIERS À LA REUNION

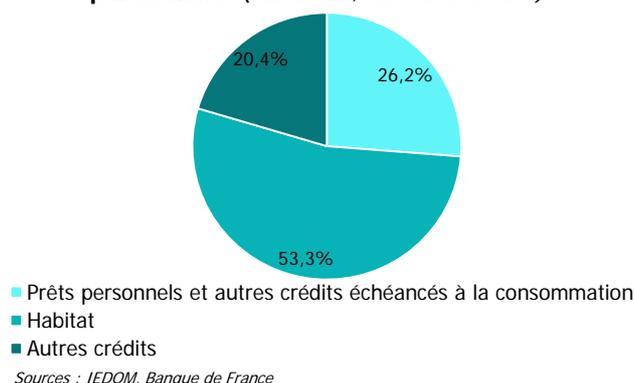
4^E TRIMESTRE 2020 LES TAUX DE CRÉDIT À L'HABITAT RESTENT STABLES

- À La Réunion, la production de crédits aux particuliers au quatrième trimestre 2020 retrouve son niveau d'avant-crise après le creux observé lors du confinement.
- Le taux moyen des nouveaux crédits à l'habitat se stabilise à un niveau bas (1,38 % en octobre 2020) et ceci depuis avril 2020. La durée moyenne de ce type de prêts s'élève à 20 ans pour un montant moyen d'emprunt de 145 000 euros.
- Le taux moyen des prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation se réduit de 33 points de base (pdb) sur trois mois et s'établit à 3,05 % en octobre 2020. La durée moyenne de ces prêts personnels est de 5 ans, pour un montant moyen de 19 000 euros.
- Les taux appliqués à La Réunion restent proches de ceux appliqués en France entière pour ce qui concerne les taux des prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation, ainsi que les taux des crédits à l'habitat.

Caractéristiques des nouveaux crédits à La Réunion



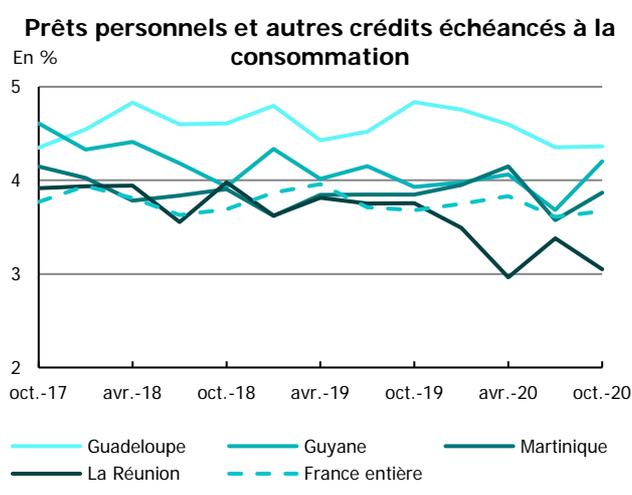
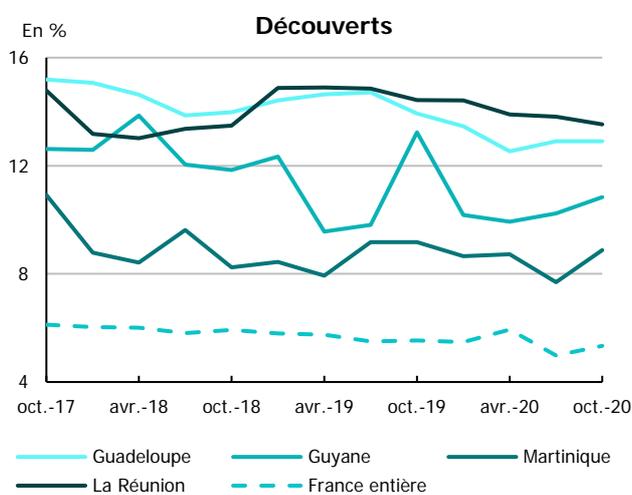
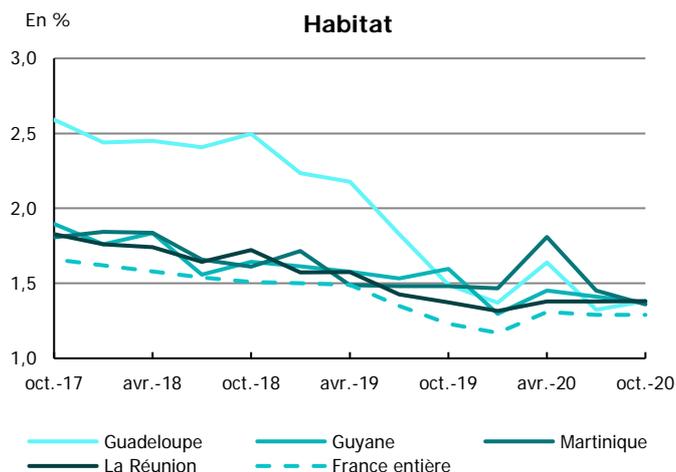
Répartition des flux de nouveaux crédits aux particuliers (sur un an, hors découverts)



Taux moyens débiteurs en %		oct.-19	janv.-20	avr.-20	juil.-20	oct.-20	Variations (en pdb*)	
							1 an	1 trim
La Réunion	Découverts	14,43	14,42	13,89	13,82	13,54	-89	-28
	Prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation	3,76	3,49	2,96	3,38	3,05	-70	-33
	Habitat	1,37	1,32	1,38	1,38	1,38	1	0
France entière	Découverts	5,54	5,48	5,94	4,98	5,34	-20	36
	Prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation	3,68	3,75	3,83	3,61	3,67	-1	6
	Habitat	1,23	1,17	1,31	1,29	1,29	6	0

* point de base

Taux moyens des crédits aux particuliers par géographie



MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements ayant leur activité à La Réunion. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du trimestre aux particuliers. Les particuliers désignent les personnes physiques à l'exception des entrepreneurs individuels.

L'enquête de La Réunion exploite 27 000 déclarations relatives aux crédits consentis au cours de ce trimestre.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du taux effectif global (TEG). Les taux présentés dans cette note sont des taux moyens pondérés par le montant du crédit.

Les crédits aux ménages sont définis de la façon suivante :

(i) Les crédits à l'habitat intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages et ce quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT).

(ii) Les découverts incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours d'un mois de référence ainsi que les crédits de trésorerie non échancés (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence.

(iii) Les prêts personnels incluent, en plus des prêts personnels, les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.